

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2026-010

Budget Primitif 2026

(Annule et remplace la DEL2026-006)

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du CIAS, régulièrement convoqué se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au pôle social de Villemur-sur-Tarn, sous présidence de Madame Caroline VILLA - Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 mai 2026.

Participants

Présents :

M. Thierry ASTRUC, M. Cédric MAUREL, M. Serge MOULET, Mme. Nathalie RAYNAUD, Mme Sabrina ROMERO, M. Didier ROUX, Mme. Corinne TOUSSAINT, Mme Caroline VILLA, Mme. Gisèle CARRIE, M. Stéphane GERARD, M. Sébastien GIMENEZ, M. Bruno GUILLET, Mme. Vanessa IRIGARAY, Mme. Josette REMY, Mme. Anne-Marie TRIAIRE SVOBODNY.

Absent excusé :

M. Jean-Luc NEGRO,

Membre ayant donné pouvoir :

M. Philippe CONSOLINO a donné pouvoir à Mme Nathalie RAYNAUD

Secrétaire de séance : Thierry ASTRUC

Membres en exercice - 17 | Membres présents - 15 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 01

Exposé

Madame la Présidente indique que le budget primitif 2026 a été adopté une première fois lors de la séance du **25 février 2026**.

Elle indique que suite aux observations formulées par la Préfecture, il a été relevé que les délais légaux entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif n'avaient pas été respectés.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de procéder à un nouveau vote du budget primitif 2026.

Le budget primitif 2026 est ensuite présenté au conseil d'administration.

Madame la Présidente rappelle que le budget est défini par le CGCT comme « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ».

La date limite du vote du budget primitif est fixée par l'article L.1612-2 du CGCT, à savoir le 15 avril de l'année d'exercice (30 avril en cas de renouvellement de l'organe délibérant).

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 15 juin 2026.

CIAS BP 2026		
FONCTIONNEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES
Charges générales	10 000.00	
Charges personnel	160 000.00	
Autres charges	500.00	
Résultat reporté des années antérieures		52 169.37
Recettes subvention CCVA		100 000.00
Recettes remboursement sur rémunérations		18 330.63
BUDGET PRIMITIF 2026	170 500.00	170 500.00

Vu la délibération n°2026-003 en date du 25 février 2026 portant approbation du compte de gestion 2025 ;

Vu la délibération n°2026-004 en date du 25 février 2026 portant approbation du compte administratif 2025 ;

Vu la délibération n°2026-005 en date du 25 février 2026 portant affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

Vu les observations formulées par la Préfecture en date du 23 avril 2026, nécessitant de procéder à un nouveau vote du budget primitif 2026 ;

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'administration DECIDE :

- **D'approuver** le budget primitif 2026, tel que présenté et annexé ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section (hors chapitre 012) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (fongibilité).
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

Résultats du vote

Votants – 16 | Pour - 16 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Thierry ASTRUC



La Présidente,

Caroline VILLA

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **15 juin 2026**